



Référence : CODEP-BDX-2010-024942

Monsieur le directeur du CNPE de Civaux

**BP n° 64
86320 Civaux**

Bordeaux, le 10 mai 2010

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Centre nucléaire de production d'électricité de Civaux
Inspection INS-2010-EDFCIV-0012 du 28 avril 2010 - Entretien, surveillance et inspection périodique des équipements : supportage/calage des équipements sous pression nucléaires.

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire, une inspection courante a eu lieu le 28 avril 2010 au centre nucléaire de production d'électricité de Civaux sur le thème "Entretien, surveillance et inspection périodique des équipements : supportage/calage des équipements sous pression nucléaires".

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

Cette inspection fait suite à la découverte, sur le parc en exploitation d'EDF, de plusieurs écarts de conformité concernant les supportages d'équipements sous pression nucléaires. Les inspecteurs ont examiné par sondage, sur la base de quatre dossiers de tuyauteries, d'une part, la conformité des plans isométriques des tuyauteries sous pression aux dossiers d'analyse du comportement mécanique et, d'autre part, la conformité des installations à ces plans.

Ces examens ont porté sur le réacteur n°1 sur :

- les tuyauteries de vapeur VVP (boucle n°4) allant du générateur de vapeur (GV) à la pince vapeur ;
- les tuyauteries d'eau alimentaire ARE (boucle n°3), allant du générateur de vapeur (GV) à la pince vapeur ;
- le circuit d'alimentation de secours des générateurs de vapeur ASG (boucle n°2) des limites du bâtiment réacteur (BR) au GV ;
- la ligne d'injection de sécurité en branche chaude de RIS (boucle n°1).

Ces examens n'ont donné lieu à aucun constat d'écart.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

Néant

B. Compléments d'information

Les dossiers de suivi d'intervention concernant les vérifications des supportages de la ligne d'évent cuve du réacteur n°1 n'ont pu être fournis le jour de l'inspection.

B1 - Je vous demande de me transmettre ces éléments dans un délai qui n'excèdera pas deux mois.

C. Observations

C1 - Il est apparu aux inspecteurs que la zone de contrôle « C0 » en sortie du bâtiment réacteur à 20 mètres, qui comporte un contaminamètre et divers récipients pour les protections particulières ainsi qu'un portique de contrôle de la radioactivité était d'une ergonomie perfectible en ce qui concerne l'affichage des seuils d'alarme et des consignes de déshabillage.

* * *

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
et par délégation,
le chef de la division de Bordeaux

SIGNE PAR

Anne Cécile RIGAIL